

Commune de Corre

Avis d'enquête publique

Révision de la carte communale de Corre

Par arrêté du 4 juin 2021, le maire de Corre a ordonné l'ouverture de l'enquête publique pour la révision de la carte communale.

Madame BIDOYEN-WENGER, qualité retraitée du CAUE, a été désignée par le tribunal administratif comme commissaire-enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie du Lundi 21 juin 2021 à 9h00 au Samedi 24 juillet 2021 à 12h00.

Le commissaire-enquêteur recevra en mairie de Corre :

- Le lundi 21 juin 2021 de 9h00 à 12h00
- Le mercredi 30 juin 2021 de 15h00 à 18h00
- Le vendredi 9 juillet 2021 de 15h30 à 18h30
- Le mardi 13 juillet 2021 de 9h00 à 12h00
- Le samedi 24 juillet 2021 de 09h00 à 12h00 (fin de l'enquête publique).

Toute personne consultant le dossier en compagnie du commissaire enquêteur se devra de respecter les gestes barrière :

- venir avec son propre stylo,
- le port du masque est obligatoire,
- se laver les mains au gel hydroalcoolique avant et après l'entretien,
- une seule personne à la fois,
- respecter les distances de sécurité (chaise disposée conformément aux directives).

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête, à feuillets non-mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés en Maire de Corre pendant toute la durée de l'enquête publique aux jours et heures habituels d'ouvertures : Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h15

Les informations et pièces relatives à l'enquête publique seront également disponibles sur le site internet suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/2510>

Durant cette période, chacun pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre déposé en Maire ou par voie électronique sur le site internet susvisé à l'adresse suivante : enquete-publique-2510@registre-dematerialise.fr

Au terme de l'enquête publique et selon les résultats de l'enquête, la révision de la carte communale pourra faire l'objet d'une approbation par délibération du conseil municipal.

Les informations relatives à l'enquête pourront être obtenues auprès de la commune de Corre.

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur à la mairie de Corre pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le Maire

